Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Mission de la stratégie et des systèmes d'information** Adresse : 1ter, avenue de Lowendal – 75007 PARIS Suivi par : Pierre BLETTERIE Tél : 01 49 55 50 08 **NOR : AGRE0928114C**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/MSSI/N2009-2118** **Date: 24 novembre 2009**

Le Ministre de l'alimentation
de l'agriculture et de la pêche

à

Mesdames et Messieurs :

Les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

les directeurs de l'agriculture et de la forêt,

les directeurs des établissements

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe : 0

Objet : enquête statistique annuelle sur les actions de formation professionnelle continue réalisées par les centres publics et privés pendant l'année civile 2008.

Résumé : la présente note de service a pour objet de préciser le champ et les modalités de cette enquête.

Mots-clés : enquête statistique annuelle, actions de formation professionnelle continue, année civile 2008.

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information :
–Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche –Directeurs de l'agriculture et de la forêt des DOM –Haut-commissariat de la République des COM –Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole –Fédérations nationales représentatives des établissements de l'enseignement agricole privé	Administration centrale Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux Inspection de l'enseignement agricole

Enquête statistique annuelle sur les actions de formation professionnelle continue réalisées durant l'année civile 2008

Une réflexion avec les différents acteurs de la formation professionnelle continue a été menée afin de pourvoir au remplacement de l'application FORMAGRIP et de mieux répondre aux attentes de mise à disposition de données « statistiquement fiables » à l'échelon national et régional. Les conclusions de cette réflexion ont conduit la Mission de la Stratégie et des Systèmes d'Information (MISSI) à concevoir un nouvel outil permettant la simplification de l'enquête annuelle de la formation professionnelle continue.

Ainsi la nouvelle grille de questions proposée aux centres de formation s'appuie largement sur la partie pédagogique du « bilan pédagogique et financier » (page 4), rempli chaque année au mois de mai par chaque centre pour la DRTEFP (Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle). De plus cette enquête sera complétée par chaque centre, directement en ligne, via l'outil SPHINX.

L'enquête sera ouverte du 26 novembre 2009 au 23 décembre 2009.

1. Champ d'application de l'enquête

L'enquête concerne les établissements publics et privés réalisant des actions de formation continue (diplômantes, certifiantes, qualifiantes) :

- les établissements publics (CFPPA et autres centres ou établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, tels que CFA, LPA, LEGTA, EPN, établissements d'enseignement supérieur...) doivent recenser l'ensemble de leurs actions, qu'elles relèvent ou non du champ d'activité du MAAP.

- les établissements privés (sous contrat ou hors contrat) et les centres de formation rattachés à des organisations professionnelles, recensent les actions de formation relevant du champ de compétence-formation du MAAP et sanctionnées par un diplôme ou titre ou qualification professionnelle référencé au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).

Précisions sur les actions de formation continue :

l'ensemble des actions saisies dans le cadre de cette enquête doit être cohérent avec le bilan pédagogique établi pour chaque année civile par chaque prestataire de formation professionnelle en application des articles L. 920-5, L. 920-2 et R. 921-7 du code du travail (formulaire CERFA n° 10443 * 09) et transmis aux DRTEFP. En particulier, aucune heure de formation réalisée par la voie de l'apprentissage ne doit être saisie.

les actions de formation continue qui ne génèrent pas d'heures-stagiaires pour l'établissement, en particulier les " stages 6 mois " et les heures en entreprise dans le cadre de contrats de formation en alternance, ne doivent pas être mentionnées.

2.Saisie des données de l'enquête

La procédure à suivre pour saisir les données est la suivante :

-connexion Internet à l'adresse URL suivante : http://sphinx.eduacgri.fr/dger/FPC/Etab.htm

-saisie du login et du mot de passe qui ont été communiqués par mel lors de la parution de la note de service à chaque centre de formation ;

-saisie des données en s'appuyant sur la page 4 du « bilan pédagogique et financier » (formulaire CERFA n° 10443 * 09) complété en mai 2009.

Chaque action de formation continue est décrite par 8 critères :

- la spécialité de la formation (inscrite dans le bilan pédagogique, cadre D),
- le code (inscrite dans le bilan pédagogique, cadre D),
- le nombre de stagiaires de la formation (bilan pédagogique, cadre D),
- le nombre d'heures-stagiaires de la formation (bilan pédagogique, cadre D),
- le type de formation (menu déroulant),
- la finalité de la formation (menu déroulant : diplômante, certifiante, qualifiante),
- le niveau de la formation (menu déroulant),
- le secteur de la formation (menu déroulant).

En bas de chaque page de saisie, vous pouvez clôturer la saisie ou accéder à une nouvelle fiche pour décrire une nouvelle action de formation.

Même lorsque la saisie est clôturée, vous pouvez corriger vos données.

3.Rôle du SRFD

Le SRFD a un accès en consultation pour l'ensemble des centres de sa région, entrant dans le champ de l'enquête, et il s'assure que tous les centres de sa région ont répondu à la date de clôture de l'enquête.

La procédure à suivre pour consulter les données est :

–connexion Internet à l'adresse URL suivante : http://sphinx.eduacgri.fr/dger/FPC/SRFD.htm

–saisie du login et du mot de passe qui ont été communiqués par mel lors de la parution de la note de service à chaque SRFD.

Par ailleurs il dispose de l'ensemble des login et mot de passe des centres de sa région.

4.Assistance

Pour toute question relative à l'enquête, vous pouvez joindre :

- Pierre BLETTERIE : 01 49 55 50 08 – pierre.bletterie@educagri.fr
- Jérôme LERBOURG : 01 49 55 51 66 – jerome.lerbourg@agriculture.gouv.fr
- Lydia DARCY : 01 49 55 44 82 – lydia.darcy@agriculture.gouv.fr

5.Diffusion de l'analyse nationale de cette enquête

Le traitement de ces données au niveau national permet d'établir un bilan statistique des activités de formation continue du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et, par conséquent, de communiquer sur ces activités.

Une synthèse des résultats de cette enquête sera transmise à l'ensemble des centres de formation au cours du premier semestre 2010.

Véronique LE-GUEN